## 3.12.8. Service de l'action sociale (SASO)

## Missions principales

Le service de l'action sociale (SASO) est chargé des missions suivantes :

- appliquer la législation sur l'action sociale ;
- appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En plus de ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DEAS, le SASO a également pour mission la gestion de la facture sociale harmonisée.

## Évolution de l'environnement et des tâches

Événement sans précédent dans l'histoire proche, la crise sanitaire a nécessité une attention particulière du service de l'action sociale, que ce soit en termes de suivi régulier de l'évolution de la précarité dans la population neuchâteloise (lutte contre l'exclusion) ou encore d'adaptation du dispositif de prestations sociales (par exemple, création d'un subside LAMal extraordinaire ; cf. « Activités et réalisations ») et de mise en place d'une nouvelle organisation du travail des entités du service.

Par ailleurs, la quasi-totalité des domaines précités sous « Missions principales » a fait l'objet, dans le rapport 20.013, d'un état des lieux dans le cadre de la suite donnée au 1er rapport sur la redéfinition des prestations sociales (18.034). Dans le domaine des avances de contributions d'entretien, le 2e semestre 2020 a ainsi pu être consacré à la préparation de la prolongation des interventions de l'ORACE (fourchette de 24 à 60 mois nouvellement fixée dans la loi), avec objectif d'opérationnalisation au 1er juillet 2021. Dans l'aide sociale, le projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) a été priorisé par rapport au développement d'un concept de prestation complémentaire cantonale (PCC), à réactiver ultérieurement dès 2021.

Enfin, la facture sociale harmonisée a été corrigée au bouclement provisoire 2020, tenant ainsi compte des montants mis à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds suite au règlement du dommage lié aux dysfonctionnements avérés de son service social. Au total, un montant de CHF 1'441'950 a été sorti de la facture sociale, permettant ainsi d'éviter que l'État et les autres communes ne subissent le dommage financier identifié. Un rapport d'information à ce sujet sera soumis au Grand Conseil au 1er semestre 2021.

## Activités et réalisations

**Politique d'action sociale**

La crise sanitaire mondiale et ses effets sur la population neuchâteloise ont évidemment été un sujet de très grande préoccupation pour la direction du SASO tout au long de l'année. Dès le printemps 2020, une veille active a été mise en place, permettant d'être en connexion régulière avec les acteurs du domaine de l'action sociale dans le Canton de Neuchâtel, que ce soit les responsables des sept guichets sociaux régionaux (GSR) ou les directions des principaux partenaires privés comme le Centre social protestant, Caritas ou la FAS (Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale). Ces derniers sont intervenus pour des soutiens ponctuels et urgents à l'attention de la population la plus fragile du canton, ils ont en ce sens entièrement joué leur rôle « sur le terrain », concrétisant la complémentarité de l'action sociale privée, en appui de l'action des collectivités publiques.

En 2020, la direction du SASO a élaboré deux projets de rapports à l'attention du Conseil d'État qui ont été largement validés par le Grand Conseil dans sa session de juin 2020 : « Création d'un dispositif de lutte contre le surendettement » (20.012) et « Suite de la redéfinition des prestations sociales » (20.013).

**Contributions d'entretien**

L'année 2020 a été marquée par une hausse significative des dépenses relatives aux avances de pensions alimentaires. En effet, le montant global des avances servies par l'ORACE s'élève à CHF 2'547'000, ce qui correspond à une augmentation d'environ 17 % par rapport à 2019. Deux facteurs principaux sont à l'origine de cette évolution : le nombre de bénéficiaires, qui a sensiblement augmenté (en moyenne mensuelle : 363 bénéficiaires en 2020 contre 309 en 2019, soit +17 %), et le montant de l'avance mensuelle moyenne, qui a atteint la somme de CHF 585 (contre CHF 576 en 2019). Le premier facteur est manifestement la conséquence de la crise économique liée à la pandémie, étant précisé que le régime des avances est doublement impacté par une telle crise (effets négatifs tant sur les débiteurs de pensions que sur les créanciers alimentaires).

Le second facteur est quant à lui probablement lié aux premières répercussions du nouveau droit de l'entretien de l'enfant qui a entraîné une hausse du montant de certaines pensions.

La réforme cantonale du régime des avances, introduite en 2019, continue par ailleurs de produire des effets positifs sur le plan social, puisqu'en 2020, elle a permis à 233 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

Sur un plan plus général, en 2020, l'ORACE a ouvert 229 nouveaux dossiers de recouvrement, dont 158 incluaient une demande d'avances. S'agissant du nombre total de dossiers, il s'élève à 3'111 (+110 par rapport à 2019). En ce qui concerne la dépense effective à charge des collectivités (différence entre les avances octroyées et les avances recouvrées), elle s'élève à CHF 946'000, ce qui correspond à un taux de recouvrement de 63 %. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'ORACE a entrepris en 2020 un total de 311 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

**Aide sociale**

La pandémie n'a pas encore eu d'effets statistiques marqués en 2020 car il n'y a pas eu de recours accru à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel. Ce domaine a connu une année relativement stable sous plusieurs angles d'analyse. Le nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts en 2020, soit 1'892, est plus faible que celui de l'année précédente (2'119). Parallèlement, le nombre de fermetures de dossiers a lui aussi reculé, ce qui s'explique par la difficulté de retour sur le marché de l'emploi en raison de la crise sanitaire. À fin 2020, par le jeu des ouvertures et fermetures successives durant l'année, on constate une très légère diminution des dossiers gérés par les sept services sociaux régionaux (SSR). Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2020 (aide matérielle versée par les SSR et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS), le montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 98'480'550, ce qui représente une diminution de 1,25 % par rapport à 2019. Les comparaisons avec l'exercice précédent sont toutefois rendues plus difficiles en raison d'une adaptation comptable (passage au principe d'échéance) d'un SSR important qui boucle un exercice 2020 de onze mois au lieu de douze. Sans cette opération, les dépenses 2020 auraient connu au niveau cantonal une augmentation d'environ 1,9 %. Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle, la pandémie a quelque peu ralenti l'activité et les placements, lors des phases de semi-confinement notamment. Malgré cela, les programmes ou mesures ont proposé au total en 2020 quelque 506 places socio-professionnelles (à mi-temps). Pas moins de 1'159 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'367 en 2019) ; parmi ceux-ci, 55 % ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 45 % ont bénéficié d'un placement ISP individuel.

Enfin, les travaux liés à la réforme de l'aide sociale (RAISONE) ont bien avancé en 2020. Deux rapports importants des groupes de travail ont été validés par le Conseil de la facture sociale. Le premier porte sur la simplification l'octroi de l'aide sociale par les services sociaux, avec la mise en place de nouvelles normes d'aide matérielle. Le Conseil d'Etat a validé la proposition et fixé l'entrée en vigueur au 1er avril 2021. Le second ambitionne de proposer dans les services sociaux un suivi différencié harmonisé, davantage orienté sur les besoins de l'usager (aide matérielle et aide personnelle). L'organisation fine de ce projet se fera en étroite collaboration entre le canton (SASO) et les communes (SSR), en vue d'une implémentation dès 2022. Pour terminer, en raison des retards de développement provoqués par la crise sanitaire, l'objectif d'entrée en production de la nouvelle application informatique de l'aide sociale (Projet LIANE) a été repoussé et est désormais fixé pour la fin de l'année 2021.

**Aides à la formation**

Le tableau ci-dessous présente le résultat des deux dernières années de formation concernant l'octroi par l'OCBE de bourses (non remboursables) et de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt).

Pour l'année 2019-2020, on enregistre une légère hausse du nombre de boursiers (+39 bénéficiaires), mais surtout une augmentation de plus de CHF 500'000 du montant total versé au titre des bourses. Le nombre de bénéficiaires de prêts est, quant à lui, en très légère hausse (+2) mais les montants attribués sont en baisse. Le montant moyen d'un prêt s'élève à un peu plus de CHF 6'100 pour une année ; il peut être renouvelé durant la formation.

| Niveau de formation | 2018-2019 | | | 2019-2020 | | | Variations en % | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb. Boursiers | Montants (en CHF) | Moyenne | Nb. Boursiers | Montants (en CHF) | Moyenne | Nb. Boursiers | Montants |
| Secondaire II | 511 | 2'611'213 | 5'110 | 529 | 2'759'603 | 5'217 | +3,52 | +5,68 |
| Tertiaire | 387 | 3'218'217 | 8'316 | 408 | 3'613'405 | 8'856 | +5,43 | +12,28 |
| Total bourses | 898 | 5'829'230 | 6'491 | 937 | 6'373'008 | 6'802 | +4,34 | +9,33 |
| Prêts d'études | 24 | 171'520 | 7'147 | 26 | 158'720 | 6'105 | +8,3 | -7,46 |

**Assurance-maladie (LAMal)**

La hausse des primes d'assurance-maladie pour l'année 2020 dans le Canton de Neuchâtel, toutes classes d'âges confondues, s'est élevée en moyenne à +2,9%. Dans le détail, les primes des catégories des adultes (dès 26 ans) ont été majorées de +2,5%, celles des jeunes adultes (19-25 ans) de +3,4%, et celles des enfants (0-18 ans) de +2,8%.

Le modèle de réduction individuelle des primes (subsides LAMal) est demeuré inchangé en regard de 2019, année de la mise en place de la réforme des subsides ordinaires dans la cadre de la redéfinition des prestations sociales (voir rapports 18.034 et 20.013). Il reprend les adaptations apportées suite à l'ATF du 22 janvier 2019, no 8C.228/2018 et a permis, en 2020, d'assurer

un soutien au paiement des primes des enfants et des jeunes adultes en formation initiale de l'ensemble des ménages à revenus modestes, ainsi que d'une partie suffisante des ménages à revenus moyens.

En 2020, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal s'est élevé dans le canton de Neuchâtel à 33'789 personnes pour un montant total de CHF 124,8 millions (CHF 121,2 millions en 2019). La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit :

| Catégories de bénéficiaires | En millions de CHF | *Nombre de personnes |
|---|---|---|
| PC à l'AVS-AI | 66,7 | 12'024 |
| Aide sociale | 36,7 | 10'388 |
| Subsides ordinaires (Ad. class. 1-10) | 14,2 | 5'340 |
| **OSL (Enfants + étudiants) | 7,2 | 6'037 |
| ***Total | **124,8** | **33'789** |

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois)
** OSL (art. 65 al. 1 bis LAMal), réduction des primes d'au moins 50 % en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation issus de familles de condition économique modeste.
*** À relever que ces données chiffrées recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année considérée.

À noter encore qu'au titre des mesures sociales spécifiquement mises en place à la suite de la pandémie, l'OCAM a octroyé durant l'année 2020 près de CHF 400'000 de subsides extraordinaires, afin de soutenir les indépendants dans le paiement de leurs primes d'assurance-maladie.

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité », sur les 2'847 coupons envoyés suite à des taxations fiscales, 2'109 ont été retournés dans les délais et traités par l'OCAM. Sur les 2'109 coupons traités, 1'601 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 481 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen suite à un changement de situation financière et/ou personnelle et 27 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

**Prestations transversales**

Le Conseil d'État a validé, en toute fin d'année 2020, les grandes lignes d'une réorganisation prévue pour l'entier du service (projet OPTI-SASO) et à implémenter par étapes en 2021. Il a notamment accédé à la désignation d'une cheffe de service adjointe dès le 1er janvier 2021 et à la création d'une nouvelle unité « recherches et analyses » (URAS) rattachée à la direction.

# Résultat financier

## Compte de résultats : charges et revenus par nature

| Compte de résultats détaillé (CHF) | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 | Écart C2020 - B2020 CHF | Écart C2020 - B2020 % | Écart C2020 - C2019 CHF | Écart C2020 - C2019 % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Revenus d'exploitation** | **135'174'831** | **142'567'520** | **136'071'306** | ***-6'496'214*** | ***-4.6%*** | ***+896'476*** | ***+0.7%*** |
| 40 Revenus fiscaux | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 41 Patentes et concessions | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 42 Taxes | 8'394'733 | 5'523'000 | 5'761'642 | *+238'642* | *+4.3%* | *-2'633'091* | *-31.4%* |
| 43 Revenus divers | 58'614 | 28'500 | 94'002 | *+65'502* | *+229.8%* | *+35'388* | *+60.4%* |
| 45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 46 Revenus de transfert | 103'722'744 | 112'598'700 | 108'948'055 | *-3'650'645* | *-3.2%* | *+5'225'311* | *+5.0%* |
| 47 Subventions à redistribuer | 22'738'273 | 24'201'400 | 21'106'625 | *-3'094'775* | *-12.8%* | *-1'631'648* | *-7.2%* |
| 49 Imputations internes | 260'467 | 215'920 | 160'983 | *-54'937* | *-25.4%* | *-99'484* | *-38.2%* |
| **Charges d'exploitation** | **279'297'091** | **304'798'417** | **287'640'826** | ***-17'157'591*** | ***-5.6%*** | ***+8'343'735*** | ***+3.0%*** |
| 30 Charges de personnel | 5'403'449 | 5'760'556 | 5'461'515 | *-299'041* | *-5.2%* | *+58'066* | *+1.1%* |
| 31 Biens, services et autres charges d'expl. | 3'099'493 | 1'296'433 | 1'290'631 | *-5'802* | *-0.4%* | *-1'808'863* | *-58.4%* |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 36 Charges de transfert | 222'566'239 | 244'212'167 | 229'605'617 | *-14'606'550* | *-6.0%* | *+7'039'378* | *+3.2%* |
| 37 Subventions redistribuées | 22'738'273 | 24'201'400 | 21'106'625 | *-3'094'775* | *-12.8%* | *-1'631'648* | *-7.2%* |
| 39 Imputations internes | 25'489'636 | 29'327'861 | 30'176'438 | *+848'577* | *+2.9%* | *+4'686'802* | *+18.4%* |
| **Résultat d'exploitation** | **-144'122'260** | **-162'230'897** | **-151'569'520** | ***+10'661'377*** | ***+6.6%*** | ***-7'447'260*** | ***-5.2%*** |
| 44 Revenus financiers | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 34 Charges financières | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| Résultat de financement | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| **Résultat opérationnel** | **-144'122'260** | **-162'230'897** | **-151'569'520** | ***+10'661'377*** | ***+6.6%*** | ***-7'447'260*** | ***-5.2%*** |
| 48 Revenus extraordinaires | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| 38 Charges extraordinaires | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| Résultat extraordinaire | 0 | 0 | 0 | *0* | -- | *0* | -- |
| **Résultat total** | **-144'122'260** | **-162'230'897** | **-151'569'520** | ***+10'661'377*** | ***+6.6%*** | ***-7'447'260*** | ***-5.2%*** |
| **Personnel administratif** | | | | | | | |
| Postes occupés au 31.12 | 57.00 | 57.00 | 55.00 | *-2.00* | *-3.5%* | *-2.00* | *-3.5%* |
| Emplois équivalents plein-temps au 31.12 | 42.00 | 43.50 | 41.70 | *-1.80* | *-4.1%* | *-0.30* | *-0.7%* |

### Commentaires

Globalement le résultat des comptes 2020 est meilleur que le budget car les deux principales charges de transfert, à savoir l'aide sociale et les subsides LAMal, ont été moins importantes que prévu. Cette situation s'explique principalement par le fait que le budget 2020 a été élaboré sur une base trop prudente. En effet, après plusieurs années d'augmentation, lesdites dépenses se sont stabilisées entre 2017 et 2019 puis ont connu des baisses importantes, ceci sous l'effet des nombreuses réformes menées et d'une conjoncture économique favorable à partir de 2018. Ainsi, lors de l'élaboration du budget 2020 dans le courant du 1er semestre 2019, le début de baisse des dépenses à peine constaté aux comptes 2018 n'a pas été pris en compte dans sa juste dimension, conduisant à un budget 2020 surestimé.

Parallèlement, les comptes 2020 montrent également que les prestations sociales octroyées par le SASO n'ont pas été significativement impactées par la crise actuelle, à l'exception des avances de contributions d'entretien. Cette situation résulte des effets du dispositif déployé par la Confédération et le canton en amont des prestations octroyées par le SASO.

Les revenus présentent deux écarts significatifs dans les groupe 46 et 47. L'écart du groupe 46 relève de deux éléments : d'une part, la subvention fédérale pour les subsides LAMal est inférieure de CHF 2,1 millions (le budget est basé sur un montant provisoire communiqué par la Confédération) et, d'autre part les montants reçus des communes au titre de la facture sociale sont inférieurs au budget car les dépenses des subsides LAMal le sont. L'écart du groupe 47 découle quant à lui des dépenses d'aide sociale moins élevées que prévu à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale. Cette situation explique également l'écart identique apparaissant dans le groupe 37.

Les dépenses de personnel présentent un écart favorable de près de CHF 300'000. Cet écart relève exclusivement des montants qui étaient prévus au budget au titre des crédits d'engagement relatifs au programme d'impulsion (réformes des prestations sociales) et à la lutte contre le surendettement. Suite à des retards pris dans ces projets notamment dus à la crise sanitaire, les montants mis à disposition ont été reportés sur les budgets des années suivantes. Les dépenses relatives à l'effectif pérenne du service sont quant à elles conformes au budget.

L'écart enregistré dans le groupe 36 par rapport au budget relève comme indiqué plus haut des subsides LAMal (CHF -7,8 millions) et de l'aide sociale des services sociaux régionaux (CHF -6 millions). S'agissant des subsides LAMal, les dépenses 2020 sont en augmentation d'environ 6,8 millions par rapport à 2019. Cette augmentation provient de l'adaptation des subsides à la progression des primes d'assurance, l'effectif des bénéficiaires étant resté stable. Elle s'explique également par un écart favorable important sur le transitoire 2018 dont a bénéficié l'exercice 2019. Concernant l'aide sociale, il convient en premier lieu de rappeler que seule la part de 60% de l'État aux dépenses nettes des SSR figure dans les comptes. Considérées sur une base de 100%, les dépenses effectivement enregistrées sont inférieures de CHF 9,4 millions par rapport au budget. Outre le contexte d'élaboration du budget précédemment expliqué, deux éléments particuliers relatifs au SSR de La Chaux-de-Fonds conditionnent le résultat 2020. D'une part, des dépenses du SSR pour CHF 1,4 million (montant à 100%) n'ont pas été prises en compte dans les dépenses d'aide sociale partagées par le canton et les communes (elles sont donc restées à charge de la Ville). Cette décision fait suite aux résultats des contrôles sur site menés par l'ODAS qui ont mis en évidence des dysfonctionnements au sein de ce SSR. D'autre part, le SSR de La Chaux-de-Fonds a effectué une modification comptable en cours d'année (passage au principe d'échéance) qui implique que certaines dépenses ont été comptabilisées sur l'exercice 2020 pour onze mois seulement au lieu de douze, conduisant à un écart favorable d'environ CHF 2,9 millions (montant à 100%).

Le groupe 39 enregistre principalement les dépenses qui sont refacturées par d'autres services au SASO pour entrer dans la facture sociale. L'écart au regard du budget provient des moyens supplémentaires qui ont été déployés par le service de l'emploi pour éviter une diminution des places de travail dans le canton suite à la crise. Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par des dépenses moins importantes que prévu refacturée par le service des migrations pour le domaine de l'asile.

## Évolution du compte de résultats

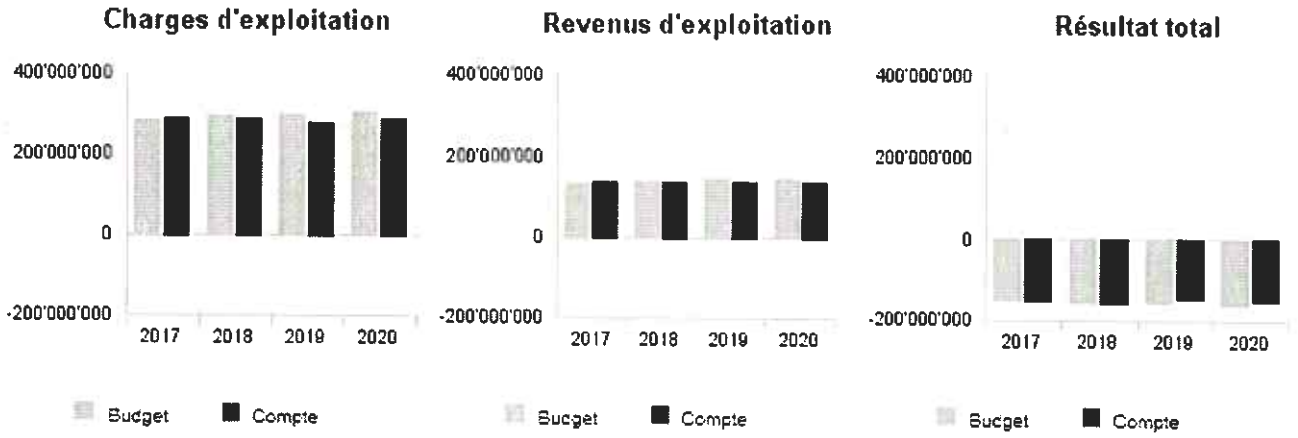


# Résultat analytique

## Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

| Contributions d'entretien (CHF) | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|
| Charges directes | 7'200 | 6'051 |
| Coûts salariaux et de structure | 1'136'666 | 1'205'270 |
| Coûts des services centraux | 434'922 | 415'694 |
| Revenus | 0 | 0 |
| **Coûts nets (+) / Revenus nets (-)** | **1'578'788** | **1'627'015** |

### Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives aux avances de pensions alimentaires et à leur recouvrement. Les coûts et produits aux comptes 2020 n'appellent pas de commentaire particulier.

| Aide sociale (CHF) | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|
| Charges directes | 80'900 | 80'900 |
| Coûts salariaux et de structure | 1'267'844 | 1'561'908 |
| Coûts des services centraux | 485'115 | 537'109 |
| Revenus | 87'800 | 88'160 |
| **Coûts nets (+) / Revenus nets (-)** | **1'746'059** | **2'091'758** |

## Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives au conseil et au contrôle des SSR, à l'insertion socio-professionnelle et aux prestations à des bénéficiaires de l'aide sociale. L'écart entre les comptes et le budget au niveau des coûts salariaux et de structures ne découle pas de dépenses réelles supérieures au budget, mais paradoxalement de dépenses moins importantes. Plus précisément, le budget prévoyait une utilisation plus importante du crédit d'engagement du programme d'impulsion, qui implique au niveau analytique une diminution des charges du centre de coûts (du fait justement du financement par le crédit). Comme le crédit d'engagement a finalement été moins sollicité que prévu, la diminution de charge du centre de coûts a été moindre qu'au budget et il en résulte des charges de structure plus importantes réparties proportionnellement sur tous les groupes de prestations du service et principalement sur les groupes aide sociale et assurance-maladie qui sont les deux plus grands groupes.

| Aide à la formation (CHF) | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|
| Charges directes | 400 | 0 |
| Coûts salariaux et de structure | 479'620 | 472'390 |
| Coûts des services centraux | 183'517 | 161'648 |
| Revenus | 0 | 85 |
| **Coûts nets (+) / Revenus nets (-)** | **663'536** | **633'953** |

## Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives aux bourses et aux prêts d'études. Les coûts et produits aux comptes 2020 sont conformes au budget et n'appellent pas de commentaire particulier.

| Assurance-maladie (LAMal) (CHF) | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|
| Charges directes | 0 | 400 |
| Coûts salariaux et de structure | 1'865'188 | 2'133'409 |
| Coûts des services centraux | 713'676 | 736'233 |
| Revenus | 28'500 | 7'880 |
| **Coûts nets (+) / Revenus nets (-)** | **2'550'363** | **2'862'162** |

## Commentaires

Ce groupe inclut les prestations relatives à l'octroi des subsides LAMal, à la gestion du contentieux LAMal et à la gestion de l'affiliation. Les émoluments facturés pour l'affiliation ont été inférieurs aux prévisions. L'écart entre les comptes et le budget au niveau des coûts salariaux et de structures ne découle pas de dépenses réelles supérieures au budget, mais paradoxalement de dépenses moins importantes. Plus précisément, le budget prévoyait une utilisation plus importante du crédit d'engagement du programme d'impulsion, qui implique au niveau analytique une diminution des charges du centre de coûts (du fait justement du financement par le crédit). Comme le crédit d'engagement a finalement été moins sollicité que prévu, la diminution de charge du centre de coûts a été moindre qu'au budget et il en résulte des charges de structure plus importantes réparties proportionnellement sur tous les groupes de prestations du service et principalement sur les groupes aide sociale et assurance-maladie qui sont les deux plus grands groupes.

| Politique d'action sociale (CHF) | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|
| Charges directes | 91'000 | 14'560 |
| Coûts salariaux et de structure | 274'816 | 223'641 |
| Coûts des services centraux | 104'005 | 76'462 |
| Revenus | 50'000 | 1'960 |
| **Coûts nets (+) / Revenus nets (-)** | **419'821** | **312'702** |

### Commentaires

Ce groupe inclut les différentes prestations de coordination de l'action sociale au niveau cantonal et intercantonal. Les coûts directement imputables relèvent principalement des indemnisations LAVI, pour lesquelles la provision a pu être réévaluée à la baisse, compensant en grande partie les dépenses réalisées pendant l'année. L'écart d'environ CHF 50'000 qui se retrouve tant dans les coûts salariaux que les revenus correspond au montant qui avait été budgété pour l'engagement d'une ressource temporaire dans le cadre de la lutte contre le surendettement. Le projet ayant pris du retard notamment à cause de la crise sanitaire, l'engagement n'a finalement eu lieu que début 2021.

## Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

| Charges nettes de transfert non incorp. (CHF) | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|---|
| Centres consultation LAVI | 355'513 | 300'000 | 239'028 |
| Contentieux LAMal | 14'863'347 | 17'501'000 | 15'336'743 |
| Convention franco-suisse d assistance | -2'720'310 | 0 | 0 |
| Participation aux SSR et GSR | 4'845'584 | 4'800'000 | 4'807'536 |
| Subventions institutions privées | 1'440'740 | 10'600 | 10'430 |
| **Total charges (+) / revenus (-) nets** | **18'784'874** | **22'611'600** | **20'393'737** |

### Commentaires

Un écart favorable important apparaît aux comptes 2020 au titre du contentieux LAMal. Cet écart découle de la répercussion sur les comptes 2020 du ralentissement de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la conjoncture favorable qui ont limité les défauts de paiement des primes et participations aux coûts durant les années 2018 et 2019 (sachant qu'il existe un décalage d'environ 12 à 18 mois entre le défaut de paiement et la prise en charge par l'État). Ces effets positifs identifiés ont été pris en compte de manière trop prudente au moment de l'élaboration du budget 2020.

## Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

| Autres charges nettes non incorp. (CHF) | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|---|
| Charges subventions redistribuées | 22'738'273 | 24'201'400 | 21'106'625 |
| Frais de rappel | -2'010 | 0 | -1'340 |
| Revenus divers | 0 | 0 | -2'900 |
| Revenus subventions redistribuées | -22'738'273 | -24'201'400 | -21'106'626 |
| **Total charges (+) / revenus (-) nets** | **-2'010** | **0** | **-4'241** |

### Commentaires

Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

## Projets gérés par crédit d'engagement

| Projets gérés par crédits d'engagement (CHF) | Statut | Comptes 2019 | | | Budget 2020 | | | Comptes 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Dépenses / Charges | Recettes / Revenus | Total net | Dépenses / Charges | Recettes / Revenus | Total net | Dépenses / Charges | Recettes / Revenus | Total net |
| PI-Réformes | En cours | 156'810 | 0 | 156'810 | 690'050 | 0 | 690'050 | 61'551 | 0 | 61'551 |
| Prêts d'étude 2020-2023 | En cours | 0 | 0 | 0 | 150'000 | 0 | 150'000 | 163'275 | 0 | 163'275 |
| Prêts d'études | En cours | 158'910 | 314'679 | -155'769 | 0 | 215'000 | -215'000 | 0 | 85'702 | -85'702 |
| **Total** | | **315'720** | **314'679** | **1'041** | **840'050** | **215'000** | **625'050** | **224'826** | **85'702** | **139'124** |

### Commentaires

Dans le cadre du crédit du programme d'impulsion, le budget 2020 du SASO prévoyait l'engagement de 2 EPT durant l'année entière et un montant de CHF 200'000 pour des mandats externes. Finalement, avec le retard pris dans le projet suite à la crise sanitaire, le SASO n'a pas procédé à l'engagement de nouvelles ressources (0,8 des 2 EPT sont déjà occupés depuis 2019) et n'a pas octroyé de mandats. Les montants ont été reportés sur les exercices 2021 et 2022.

Les prêts d'études octroyés, au travers du nouveau crédit d'engagement quadriennal, correspondent aux prévisions et à la moyenne des années précédentes. Les remboursements des prêts octroyés les années précédentes sont en revanche en deçà des prévisions, notamment parce que la crise a limité les capacités de remboursements des bénéficiaires de prêts.

## Facture sociale

| Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF) | Comptes 2019 | Budget 2020 | Comptes 2020 |
|---|---|---|---|
| Aide sociale | 64'656'493 | 68'748'200 | 62'281'068 |
| Alfa Sal | 3'430'837 | 3'475'600 | 3'406'824 |
| Avances contribution d'entretien | 211'191 | 420'000 | 467'370 |
| Bourses d'études | 3'013'571 | 3'012'000 | 3'521'347 |
| Financement LACI | 2'609'370 | 2'850'700 | 2'983'800 |
| Intégration socio-professionnelle | 6'086'524 | 6'162'380 | 7'285'430 |
| Lutte contre les abus | 856'519 | 1'039'900 | 688'753 |
| Partenariat social privé | 1'567'695 | 2'813'600 | 2'842'270 |
| Subsides LAMal | 35'432'636 | 43'448'300 | 40'104'770 |
| **Total charges (+) et revenus (-) nets** | **117'864'836** | **131'970'680** | **123'581'632** |

### Commentaires

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% supportée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement le résultat de la facture sociale 2020 montre que les prestations qui la composent n'ont pas été significativement impactées par la crise économique liée à la pandémie, grâce au dispositif déployé en amont par la Confédération et le Canton. Deux domaines font exception, à savoir l'intégration socio-professionnelle, car des moyens supplémentaires ont été déployés par le service de l'emploi pour éviter une diminution des places de travail dans le canton, et les avances de contributions d'entretien, car l'effet de la crise se fait sentir à la fois sur la situation financière des débiteurs de pensions et celle des créanciers alimentaires.

Le résultat de la facture sociale 2020 montre également un écart favorable important par rapport au budget. Cet écart important qui apparaît entre les comptes et le budget s'explique globalement par le fait que le budget 2020 a été élaboré sur une base trop prudente, en particulier pour les composantes « Subsides LAMal » et « Aide sociale ». Après plusieurs années d'augmentation, les dépenses de la facture sociale se sont stabilisées en 2017, puis ont connu des baisses importantes en 2018 et 2019. Cette évolution s'est réalisée grâce à une conjoncture économique favorable à partir de 2018, qui s'est combinée aux effets des différentes réformes entreprises ces dernières années. Ainsi, lors de l'élaboration du budget 2020 dans le courant du 1er semestre 2019, le début de baisse des dépenses à peine constaté aux comptes 2018 n'a pas été pris en compte dans sa juste dimension, conduisant à un budget 2020 surestimé.

Par rapport au résultat 2019, la facture sociale 2020 présente une augmentation significative. Les causes de cette augmentation peuvent être clairement identifiées dans les composantes « Subsides LAMal », « Intégration socio-professionnelle » et « Social